



Négociation nationale sur les conditions de travail et les métiers des facteurs et de leurs encadrants : la direction de La Poste soumet un projet d'accord aux organisations syndicales comportant des mesures concrètes et immédiates

La dernière réunion de négociation nationale sur les conditions de travail et les métiers des facteurs et de leurs encadrants de la Branche Services Courrier Colis a eu lieu ce jour. Cette réunion de négociation a débouché sur des nouvelles mesures qui seront intégrées dans le projet d'accord qui sera envoyé aux organisations syndicales en début de semaine prochaine. Une réunion plénière de relecture de ce texte a été fixée au 23 janvier.

Le projet d'accord qui sera proposé aux organisations syndicales prend en compte de nombreuses demandes exprimées depuis la réunion plénière du 21 novembre 2016 et les différentes rencontres conduites avec les syndicats CGT, CFDT, FO, CFTC, CGC, UNSA.

Si cet accord était signé, la Branche Services Courrier Colis procéderait au titre de 2017 à **3000 recrutements en CDI** sur des postes de facteurs, **garantirait la promotion des 31 000 facteurs de grade I.2 au grade supérieur** d'ici 4 ans et **assurerait une organisation des tournées en adéquation avec leur journée de travail**.

Les principales mesures soumises à la signature des organisations syndicales portent sur :

L'emploi et l'organisation du travail des facteurs et de leurs encadrants

✓ **Le doublement des recrutements en CDI au titre de 2017 (3000)** sur des postes de facteurs,

✓ **L'association des facteurs à l'évaluation de leur charge de travail** et à l'organisation de leurs tournées afin que celles-ci soient en permanence en adéquation avec leur journée et leur semaine de travail.

✓ **L'évaluation et la révision des normes et cadences de travail** au sein d'une commission constituée des représentants des organisations signataires. Premiers résultats attendus dès le mois de juin.

✓ **La mise en place d'une filière de "facteurs remplaçants", avec une valorisation de cette nouvelle fonction** en termes de rémunération et d'évolution de carrière,

✓ **La création de 2 nouvelles fonctions d'encadrants** (responsable d'équipe et responsable opérationnel) pour une meilleure organisation dans chaque établissement.



LE GROUPE LA POSTE

L'évolution professionnelle et son accompagnement

- ✓ **La promotion des 31 000 facteurs de grade I.2 au grade supérieur d'ici 4 ans**
- ✓ **Des possibilités de carrières accrues** avec la création des fonctions de facteurs polyvalents et de facteurs de services experts.
- ✓ **La création d'une école du métier de facteur** pour bien accompagner la prise de poste et les étapes clefs de la vie professionnelle.
- ✓ **La mise en œuvre de 1.000 parcours qualifiants pour les encadrants** sur les 5 prochaines années.
- ✓ **La promotion de 2.000 encadrants** sur la durée de l'accord, avec une revalorisation de leur rémunération variable.

L'environnement de travail des facteurs et des encadrants :

- ✓ L'adaptation des **moyens de locomotion** aux spécificités des tournées afin d'améliorer les conditions de travail.
- ✓ Un investissement de **6 millions d'euros** sur des opérations de rénovation des locaux professionnels
- ✓ Un investissement de **9 millions d'euros** sur des actions de qualité de vie au Travail.

La Poste souhaite que les factrices et les facteurs soient les acteurs et les bénéficiaires de sa transformation, qu'ils en aient les moyens, tout en se sentant bien dans leur travail.

De même, La Poste souhaite conforter les encadrantes/encadrants dans leurs missions de managers de proximité, afin qu'ils puissent exercer pleinement ce rôle essentiel.

Les activités en croissance représenteront la moitié des activités de la Branche Services-courrier-colis et permettront de garantir toute l'activité nécessaire aux factrices et aux facteurs pour préparer leur avenir et celui de leur métier.

La bonne mise en œuvre de l'accord est garantie par un suivi national et territorial resserré et cadré avec les organisations signataires.

CONTACT PRESSE Virginie GUEIDIER : 01.55.44.22.41 / virginie.gueidier@laposte.fr